

95 % des communes qui ont organisé un vote électronique en 2007 veulent poursuivre avec ce système lors du scrutin de juin 2009.



Sur base de l'expérience engrangée lors des scrutins précédents, différents aspects du processus électoral ont été améliorés ([en savoir plus...](#)) . C'est notamment le cas du système de vote électronique.

La Belgique est un des premiers pays à avoir utilisé les technologies informatiques dans le processus électoral. Actuellement, **44% des électeurs votent avec ce système de vote électronique**, soit plus de 3,3 millions d'électeurs répartis dans tout le Royaume.

Nous préparons l'avenir du vote électronique. Le 22 février 2008, un projet d'accord de coopération relatif au développement d'un nouveau système de vote électronique en Belgique a été soumis au Conseil des Ministres. Ce nouveau système est basé sur le concept proposé par un consortium d'universités belges dans une étude commandée par l'Etat fédéral et les trois Régions.

Le vote automatisé recueille un succès certain auprès des autorités communales : pas moins de 192 communes sur les 201 interrogées sur le vote électronique veulent poursuivre avec ce système lors du prochain scrutin.